

La naturalisation au temps de LL. EE.

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 39

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

désirent un garçon ; pour ne pas les contrarier, je leur ai prédit qu'ils en auraient un ; mais, en réalité, c'est une fille qui leur naîtra, ce que je tiens à consigner ici d'une façon officielle ».

Dans un cas comme dans l'autre, mon oncle Rabuche avait gagné son pari. Et on le tenait pour un devin étonnant, capable de prédire l'avenir.

C. R.

L'ALMANACH DU CONTEUR

*En notre temps si difficile à vivre,
On ne voit plus que des fronts soucieux.
Chacun se dit : Qu'est-ce donc qui va suivre ?
Quel avenir nous réservent les dieux ?
Certains rentiers, hélas ! n'ont plus de rentes,
Et les impôts sont lourds au travailleur.
Pour oublier nos charges écrasantes,
Lisons, amis, l'Almanach du Conteur !*

*Jean-François dit que Jeanne, son épouse,
A bien changé, pour son malheur à lui,
Qu'elle est nerveuse, et pénible, et jalouse,
Et qu'en sa maison c'est la guerre aujourd'hui...
Pour amender cette femme peu sage,
Pour que l'époux pardonne de bon cœur,
Et pour le mettre à l'abri de l'orage,
Envoyez-lui l'Almanach du Conteur !*

*Un malheureux, sur son lit de souffrance,
Trouve bien longs et les nuits et les jours ;
Il a perdu jusques à l'espérance,
Et des humains n'attend plus de secours.
Pauvre mortel que consume la fièvre,
Et qui languis, seul avec ta douleur,
Pour ramener le sourire à tes lèvres
Que faudrait-il ? — L'Almanach du Conteur !*

*Au commerçant qui craint pour ses affaires ;
Au paysan qui craint le mauvais temps ;
A l'abstinant qui craint de boire un verre ;
Au voyageur qui craint les accidents ;
A tous ceux-là qui se plaignent sans cesse,
Et qui sur tout déversent leur humeur,
Il serait bon peut-être qu'on adresse,
Et sans tarder, l'Almanach du Conteur !*

E. C. Thou.

L'Almanach du Conteur est en vente dans toutes les épiceries du canton.

LA NATURALISATION

AU TEMPS DE LL. EE.

VOICI la copie d'un acte de naturalisation au temps de LL. EE. de Berne. C'est assez intéressant.

*Nous l'Advoyer et Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons :
Qu'à l'humble*

Réquisition de ... (nom), de ... (ville), dans le ... (pays), de vouloir le recevoir au nombre de Nos Sujets, et de lui accorder retraite, libre habitation et demeure sous Notre Protection et Domination, pour y pouvoir vivre en bon et féal notre Sujet, et en professant notre Sainte Religion. Nous sur ce, et vu l'acte de Bourgeoisie à Nous exhibé et par lequel il est reçu Bourgeois et Communier dans notre Ville d'Aubonne, datant du 12^e May 1792 pour lui et les siens, nés et à naître quelconques, nous avons bien voulu lui accorder les fins de sa requête, et en conséquence le recevons et le déclarons notre Sujet, en quelle qualité il jouira de tous les privilèges, Franchises et Libertés de Nos autres Sujets ; sous toute fois les conditions et réserves contenues plus amplement au Decret du Grand Conseil Souverain, émané en date du 28^e Janvier 1756. Pour foi de quoi et après avoir prêté Serment de fidélité sur les mains de Notre Baillif à Aubonne. Nous lui avons fait expédier les présentes Lettres de Naturalisation, sous l'Imposition de cinquante. Donné sous notre Sceau et la Signature de Notre Secrétaire, ce 24^e May 1792.

Gosses XXe siècle. — Papa, saurais-tu faire ta signature en fermant les yeux ?
— Mais oui, mon enfant.
— Alors, tiens. Voilà mon livret scolaire ; ferme les yeux et signe.

LES RÉGENTS D'AUTREFOIS

Sur les conditions d'existence et de travail des régents l'extrait ci-après, tiré d'une annonce datant de 1825, donne quelques précisions curieuses :

« L'examen pour la repourvue de la régence de la seconde école de Montricher aura lieu à la maison de commune le 12 septembre 1825, environ les 8 heures du matin. Les fonctions pour cette seconde école n'ont lieu que dès la St-Martin à Pâques, soit jusqu'à la visite du printemps. La pension en argent est de 56 fr. par an, à dater du jour où celui à qui la place aura été conférée commencera ses fonctions, et il devra les commencer à la St-Martin prochaine. Il aura un logement convenable et du bois en suffisance pour chauffer la chambre d'école, fourni par la commune. Du reste, au plus amples des conditions qui seront lues, suivant l'usage, avant l'examen. Les aspirants devront s'adresser, par lettre, à la municipalité, au moins 8 jours d'avance, en lui indiquant leurs noms, leur domicile et où ils ont eu demeure. On ne leur promet point de journées, excepté dix batz à chacun des deux qui seront proposés. »

A l'École. — Lors d'une inspection d'école, dans un village badois, on rapporte le dialogue suivant entre un élève interrogé et le haut personnage qui passait l'inspection de dite école :

L'inspecteur. — Hé bien, puisque nous sommes à l'étude de l'histoire naturelle, pourrais-tu, mon ami, me dire une de la girafe ?

L'élève. — La girafe est un animal originaire de l'Afrique, sa taille est si élevée que l'animal peut regarder, depuis le deuxième étage, dans l'intérieur des maisons.

— Bravo ! dit l'inspecteur, en félicitant en même temps le maître. Et maintenant, pourrais-tu me citer encore un autre animal vivant en Afrique ?

— L'élève. — Oui, le chameau.

L'inspecteur. — Bien ! et quelle est la taille du chameau ?

L'élève. — Il est un peu plus petit que monsieur l'inspecteur.

L'inspecteur. — Pourquoi donc le chameau est-il plus petit que moi ?

L'élève. — Parce que monsieur le régent a dit que monsieur l'inspecteur était le plus grand chameau qu'il connaissait.

A TRAVERS NOTRE VIEUX LANGAGE

L est toujours amusant de constater la proche parenté de notre patois ou de notre langage populaire avec le vieux français, les langues du Midi : provençal ou italien et même avec le latin. Tel mot que nous considérons avec un peu de dédain parce qu'il ne nous paraît pas assez distingué est du latin tout pur. Son acte de naissance le classe dans l'aristocratie de la langue.

Chacun sait que chez nous la pomme sauvage s'appelle en patois *on mêlé*, et en français populaire *un mile*. C'est du latin : *mêlé* est formé très régulièrement du latin *malum*, la pomme.

Toute la Suisse romande appelle le blaireau le *tasson*, Neuchâtel dit le *taisson*. L'italien emploie le même mot : il *tasso*.

Au Pays-d'Enhaut, le *pédon*, féminin la *pédouna*, désigne celui qui va à pied, le piéton, le messager. On appelait de ce nom, autrefois, celui qui portait les ordres de marches militaires et qu'on désignait aussi sous le nom de *piquette*. L'origine de ce mot n'est pas difficile à trouver : il est de la famille du mot *pied*. Le français populaire du midi de la France désigne le facteur rural sous le nom de *pédon*, et l'italien l'appelle *pedone*. Chose singulière, dans la Suisse romande, ce mot paraît particulièrement au Pays-d'Enhaut. Nous ne l'avons trouvé ni dans le dictionnaire patois de Bridel, ni dans celui de Blonay, ni dans le Glossaire vaudois de Callet, ni dans le Glossaire genevois d'Humbert, ni dans le Glossaire fribourgeois de Grangier.

Nous sommes aussi les seuls à conserver, avec la forme patoise, le nom d'un jeu très an-

cient, la *marelle*. Toute la Suisse romande l'appelle le charret : nous le nommons, nous, le *maralâi*.

Charret, c'est banal, *maralâi*, cela dit quelque chose !

gardons soigneusement ces vieux mots si expressifs, qui plongent leurs racines dans les origines de notre langue. Ils font partie de notre patrimoine aussi bien que nos montagnes. Ils contribuent à donner à notre Pays-d'Enhaut sa physionomie particulière, son air de n'être pas comme tout le monde.

Royal Biograph. — Cette semaine la direction du Royal Biograph a composé un programme tout particulièrement extraordinaire comprenant deux films d'un genre absolument différent de la réputée firme américaine United Artist's Corporation, dont font partie les gracieuses et principales étoiles américaines : Douglas Fairbanks, Mary Pickford, Charlie Chaplin, D. W. Griffith. Mentionnons en tout premier lieu un puissant drame « Le Val des Fous », grand film dramatique en 3 actes d'aventures du Far-West, avec comme principal interprète l'intrépide et audacieux cow-boy Harry Carreym dont la réputation n'est plus à mentionner. Le second film « L'Idole de Los Angeles » est une grande comédie comique en 4 actes qui déridera certainement les plus moroses.

Théâtre Lumen. — Cédant à de nombreuses demandes, la Direction du Théâtre Lumen a consenti à présenter au public une dernière fois le film le plus grandiose de l'année 1923, qui battit tous les records financiers cinématographiques à ce jour, j'ai nommé : « Robin des Bois » (Robin Hood), la formidable et grandiose création du génial Douglas Fairbanks. Je ne veux point m'attarder à présenter cette œuvre unique dont toute la Presse lausannoise a vanté le rare mérite et qualités, lors de ses premières représentations à Lausanne. Je tiens cependant à signaler que la Direction du Lumen présentera « Robin des Bois » avec la partition musicale spécialement écrite pour ce film qui sera exécutée par un orchestre renforcé, partition qui est de beaucoup dans le succès que remporte partout l'inoubliable et sensationnelle création de Douglas Fairbanks.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

La Suisse Ne laissez pas passer le milieu de l'année sans avoir assuré la vieillesse en- [la vie] SOCIÉTÉ D'ASSURANCES Sans avoir assuré la vieillesse en- [nemie] LAUSANNE

 **Examen de la vue** et conseils gratuits

Emile TREUTHARDT, Opticien-Specialiste « Les Ifs » St-Roch, Lausanne Tél. 45.49 Se rend dans toutes les localités du canton.

AGENT D'AFFAIRES PATENTÉ COTTENS Mée 18, Rue St-François — Lausanne — Téléphone 54.11 Représentation devant tous juges. — Recouvrements. Recherches et renseignements de tous genres, affaires pénales, plaintes et directions.

ELECTRICITÉ LOUIS CAUDERAY Escaliers du Grand-Pont 4, LAUSANNE Lustrerie — Porcelaines — Cristaux

PHOTOS Une belle photo est signée MESSAZ & GARRAUX 14, Rue Haldimand — Lausanne — Téléphone 86.29

TIMBRES POSTES POUR COLLECTIONS Choix immense Achat d'anciens suisses 1850-54 Envoi prix-courants gratuits Ed. ESTOPPEY Grand-Chêne, 1 Lausanne

Pour la rédaction : J. MONNET J. BRON, édit. Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron